

Coopératives de transformation,
leviers de développement des filières agricoles

Perwez - 26 novembre 2025

crédal
Provoquons le changement

Réseau wallon PAC

Avec le soutien de la Wallonie

Financé par l'Union européenne

GAL Culturalité
Hesbaye brabançonne

cera



Agenda de la matinée

- 9h00 : Accueil
- 9h15 - 9h30 : Introduction et cadrage
- 9h30 -11h00 - *2 groupes, programme parallèle* :
  - ✓ Visite des ateliers de « En direct de mon élevage », par Mathieu Perreau
  - ✓ Soutiens financiers publics aux SCTC et cadre réglementaire, points d'attention et bonnes pratiques, par Youri Bartel (SPW-ARNE - Organisme Payeur)

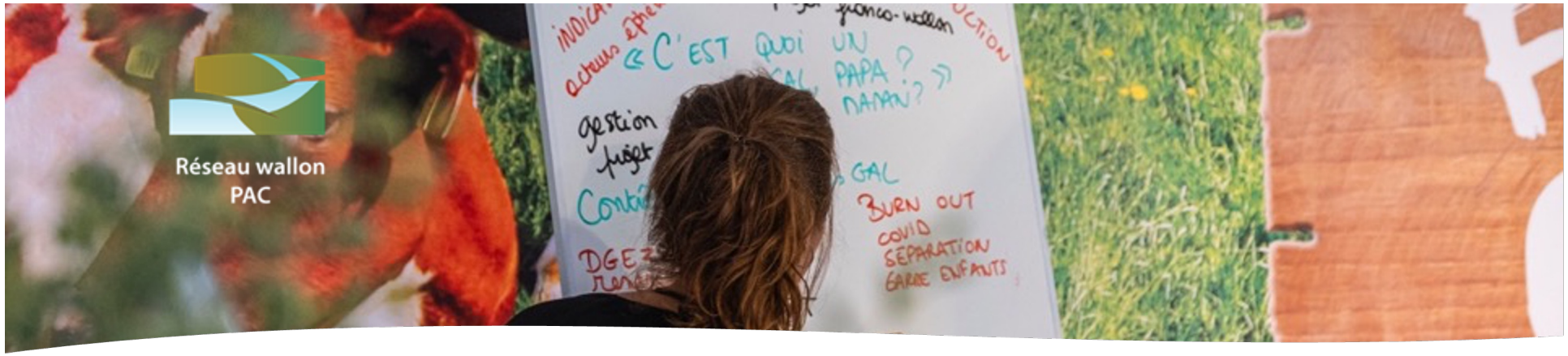
- 11h20 - 12h20 : Visite des installations de Cultivaé, par Catherine Marlier



Agenda de l'après-midi

(Petite Cense - Rue de la Petite Cense 13, 1360 Thorembais-Les-Béguines)

- 12h40 - 13h00 : Complément aux visites et présentations de la matinée
- 13h00 - 13h45 : Lunch
- 13h45 - 14h30 : "Insolente la réussite du Comté ? Non. juste fragile !", par Catherine Mougenot (sociologue, ULiège)
- 14h30 - 15h45 : Tables-rondes : partage d'échange d'expériences avec des coopératives wallonnes actives et/ou en projet
- 15h45 - 16h30 : Conclusions et verre de clôture



Pourquoi une rencontre autour du thème des coopératives de transformation ?

2025

International Year
of Cooperatives

Cooperatives Build a Better World



La coopérative agricole,
Une entreprise de mutualisation

crédal
Provoquons
le changement

Le code belge et la définition du secteur



"Une coopérative est u*ne association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs* ***aspirations et besoins*** *économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une* ***entreprise dont la propriété*** *est* ***démocratiquement contrôlée****."* (ICA, 1995)."

Art. 6:1. § 1. La société coopérative a pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses actionnaires ou bien de tiers intéressés notamment par la conclusion d'accords avec ceux-ci en vue de la fourniture de biens ou de services ou de l'exécution de travaux dans le cadre de l'activité que la société coopérative exerce ou fait exercer. La société coopérative peut également avoir pour but de répondre aux besoins de ses actionnaires ou de ses sociétés mères et leurs actionnaires ou des tiers intéressés que ce soit ou non par l'intervention de filiales. Elle peut également avoir pour objet de favoriser leurs activités économiques et/ou sociales par une participation à une ou plusieurs autres sociétés.

La qualité d'actionnaire peut être acquise sans modification des statuts et les actionnaires peuvent, dans les limites prévues par les statuts, démissionner à charge du patrimoine social ou être exclus de la société.

Principes CNC coopérative agréée

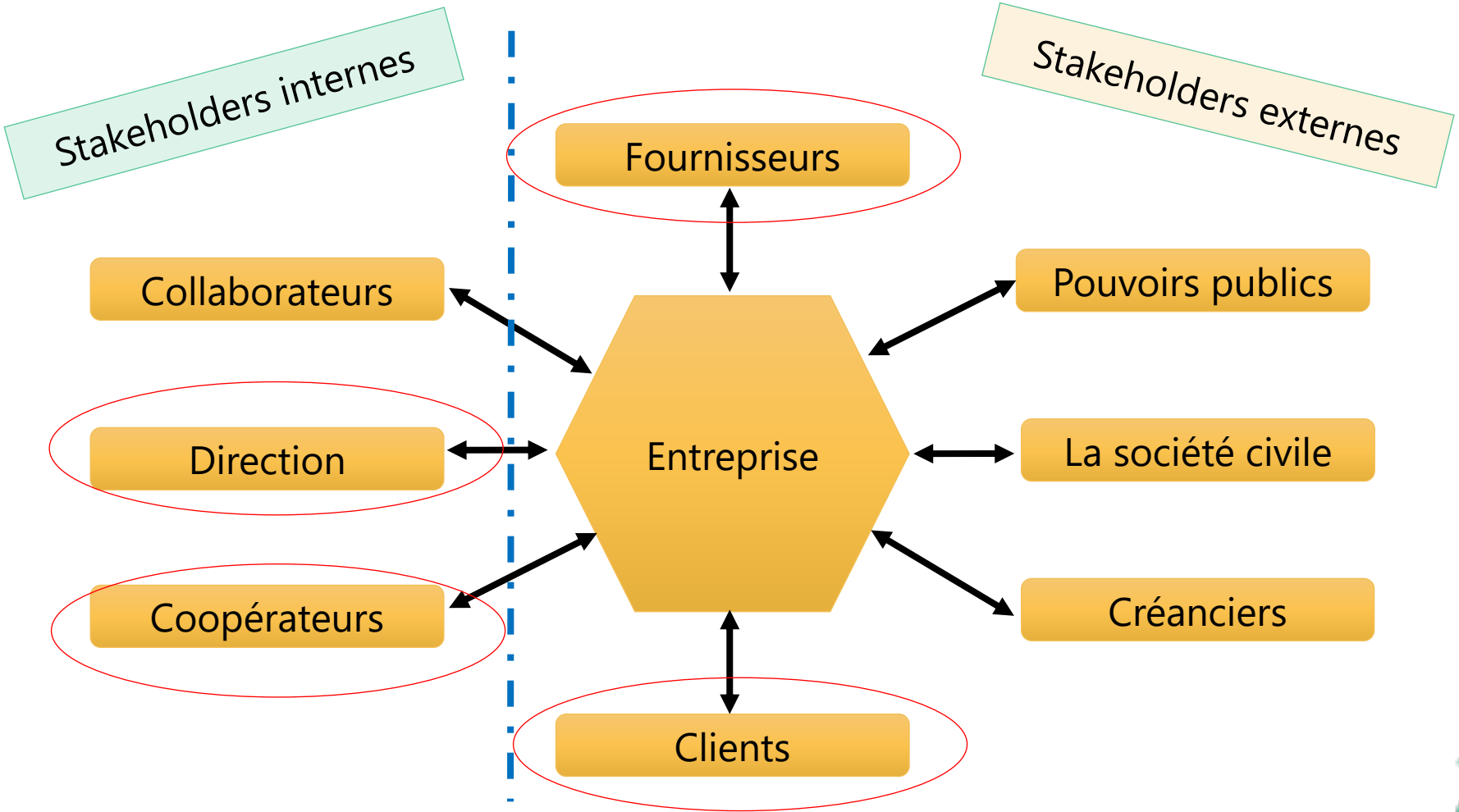
But : reconnaissance des « vraies » coopératives, respectant les valeurs des coopératives

1. Adhésion libre
2. **Les parts confèrent les mêmes droits et obligations**
3. Le vote des associés est démocratique
3. **Administrateurs sont désignés par l'AG**
4. **Dividende modéré: limité à 6% net**
5. **Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit**
6. But principal : avantage économique ou social pour les associés afin de répondre à leur besoins professionnels ou privés
7. Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation des membres.



crédal

Dans une coopérative, les usagers sont les actionnaires



crédal

La coopérative ne cherche pas à maximiser le profit pour de redistribuer en dividende mais à elle cherche à créer un avantage économique aux usagers. En agriculture les SCTC (coop de transformation et commercialisation) achètent aux agriculteurs à un bon prix (coût variable élevés)

Ventes/CA (chiffre d'affaires)

– charges variables

– charges fixes

= Bénéfice courant avant impôts

– impôts

= Bénéfice après impôt

dividende



crédal COOPÉRATIVE

La ristourne

Si en fin d'année, la coopérative estime que le bénéfice est important, elle peut redistribuer une ristourne au prorata des volumes échangés.

Au contraire de la société classique qui va le redistribuer au prorata du capital.

La ristourne se fait avant impôt de la société coopérative, mais est considéré comme un revenu auprès de l'agriculteur.



crédal

Les différents documents d'une coopérative et leurs implications sur la **gouvernance** en respect du code des sociétés (CSA)

Statuts

Rôle CA et AG

Type de parts

ROI

Fonctionnement/ gouvernance

Charte

- Vision
- Missions
- Valeurs



crédal AVANT



Etape de création

Rédiger statuts et R.O.I. avec une vision en commun et une mode de fonctionnement bien établi

Acte authentique enregistré chez notaire

Rédiger un plan financier à déposer chez notaire

Le capital minimum est le capital dit suffisant pour mener à bien le démarrage de la société

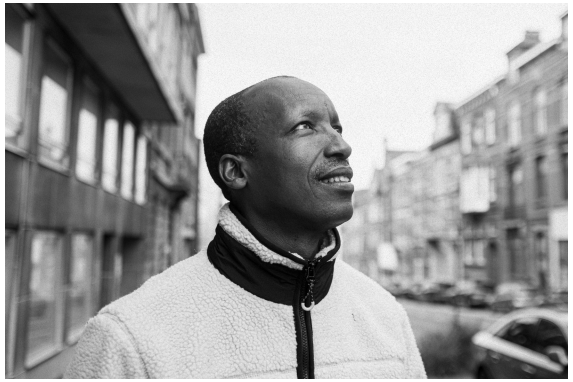
Minimum 3 fondateurs au départ (personne physique ou morale). Entrée et sortie libre durant la vie de la coopérative sans acte notarié.

Photos














Intervention de Catherine Mougenot

Réseau wallon PAC

Avec le soutien de la Wallonie

Financé par l'Union européenne



- Retour sur les débuts de la filière : histoire de cette filière originale, trajectoire et répercutions
- Structure actuelle de la filière (AOP), place centrale qu'y occupent les coopératives
- Quelques points du cahier des charges qui impose à chaque maillon de la chaîne ses propres règles…
- Et cette question percutante du président de la filière : "*Insolente la réussite du Comté ? Non. juste fragile !*". Point sur les tensions et défis à venir



Table-Ronde

Laetitia Vanderkoven – Cave coopérative de Perwez

Benoît Dave – Fabrique des circuits courts

David Verstraete – La Biofabrique

Jean-François Noël – Coq des prés

Mathieu Perreau – En direct de mon élevage

Jérôme Rassart – Paysans Bouchers

Walakis | Réseau wallon PAC

Se connecter | Devenir membre | FR DE EN

WALAKIS

Mot clés, thématique, ...

Accueil | Annuaire | Actualités | Agenda | Documentation | Groupes de travail

Bienvenue sur Walakis

Votre plateforme de la connaissance et de l'innovation en Wallonie, dédiée à l'agriculture, aux forêts et au développement rural, et animée par le Réseau wallon PAC et le SPW ARNE.

Les grandes thématiques de Walakis

Explorez les sujets phares et les groupes les plus dynamiques de la communauté



Productions animales



Productions végétales



Production durable



Changement climatique



Merci pour votre participation !

crédal
Provoquons le changement

Réseau wallon PAC

Avec le soutien de la Wallonie

Financé par l'Union européenne

GAL Culturalité
Hesbaye brabançonne

cera